

● (2050)

Honorables sénateurs, les difficultés du secteur des pêches ne sont pas nouvelles. L'histoire des pêcheries de Terre-Neuve remonte au moins à 1497 et même plus loin, j'en suis persuadé, que le voyage de Cabot cette année-là.

Je suis sûr que les honorables sénateurs ne sont pas conscients de l'importance des pêcheries de Terre-Neuve. Lorsque je dis «pêcheries de Terre-Neuve», je comprends les activités de pêche des nations occidentales d'Europe, notamment la France, mais également l'Espagne, le Portugal et, au fur et à mesure que le siècle avance, la Grande-Bretagne. Au printemps, la France envoyait une moyenne de 600 navires pour pêcher dans les eaux encore parsemées de glaces et constamment dans le brouillard, qui entourent les côtes de Terre-Neuve et recouvrent les Grands bancs. Les navires retraient à l'automne. Avec le temps, l'Angleterre a imité la France. Le Portugal et l'Espagne, tout particulièrement les régions basques de France et d'Espagne, ont aussi envoyé des centaines de navires, si bien que, pendant des centaines d'années, entre 1,000 et 2,000 navires arrivaient d'Europe occidentale au printemps pour ne repartir qu'à l'automne.

Il y avait périodiquement surexploitation des ressources. Les réserves de poisson s'épuisaient. Il n'y a rien de neuf au problème des réserves amoindries; c'était un sujet de récriminations en 1714. C'est pourquoi le traité d'Utrecht, l'un des grands traités en ce qui concerne l'Amérique du Nord, fut signé. Vous vous souvenez que, pendant la guerre de la Succession d'Espagne, et pendant ce que nous appelons la guerre des Français et des Indiens—cette série de conflits qui a duré trente ans ou plus—la France a subi de lourdes pertes militaires en Europe. Les armées anglaises et leurs alliés sur le continent, commandées par ce grand génie militaire, John Churchill, premier duc de Marlborough et ancêtre en ligne directe de Winston Churchill, dans une série de combats qui comptent parmi les plus grands de l'histoire, ont écrasé les troupes françaises; la France a été presque saignée à blanc.

Le traité d'Utrecht de 1714 était essentiellement un traité anglais parce que l'Angleterre avait été victorieuse. Mais la France, plutôt que de renoncer aux pêches d'ici, était prête à reprendre les hostilités. C'est en raison de cette menace—et j'ajouterai de certaines considérations humanitaires de la part des Anglais—que l'Angleterre a accordé à la France, par le traité d'Utrecht, le droit de pêcher sur un tiers du littoral de Terre-Neuve. Ce droit s'est perpétué pendant 200 ans. Ce n'est qu'en 1904 qu'en échange d'un territoire que les Anglais possédaient en Afrique occidentale, les Français ont abandonné leur droit de pratiquer la pêche au large de Terre-Neuve.

Si je me suis étendu sur ces considérations historiques, c'est pour bien faire comprendre que les pêches de l'Est du Canada—qui se pratiquent surtout dans le voisinage de Terre-Neuve, sur les Grands bancs et au large des côtes du Labrador—ont toujours revêtu une très grande importance économique pour l'Est du Canada et aussi, évidemment, pour les pays d'Europe.

Au cours du XVIII^e siècle, et surtout au cours du XIX^e siècle et depuis le début du XX^e siècle, le secteur des pêches a connu maintes crises qui l'ont presque acculé à la ruine, en raison des conditions climatiques comme la glace, la brume, les

[Le sénateur Rowe.]

tempêtes, le vent et l'absence de soleil, problème très grave quand on devait étendre les prises pour les faire sécher au soleil, ainsi que par la disparition des marchés du poisson. Ainsi, au cours des années 20, tout de suite après la Première Guerre mondiale, en l'espace de cinq ou six ans, les marchés des Antilles, d'Amérique du Sud, du Brésil, du Chili et des pays de la Méditerranée se sont effondrés et l'économie de Terre-Neuve s'est mise à chanceler. Au cours de cette période et d'autres également, des dizaines de milliers de terre-neuviens ont abandonné leur sol natal pour venir s'établir dans le centre du Canada ou encore en Nouvelle-Angleterre, aux États-Unis. Je dirais que la moitié des familles irlandaises de Boston sont des terre-neuviens d'origine. Nous avons connu ce genre de crise.

Il est donc essentiel d'assurer la survie des pêches de l'Atlantique car si elles disparaissent, c'est la faillite des économies des quatre provinces atlantiques et de l'est du Québec. Songez un peu à ce qui arriverait à Terre-Neuve. Songez à ce qui est arrivé dans cette province depuis quatre ou cinq ans. Toutes les exploitations minières à l'exception de trois qui employaient des milliers de travailleurs, ont dû fermer leurs portes. Une grande papeterie, la plus grande du monde il y a encore cinq ans, fermera d'ici six mois réduisant au chômage des milliers et des milliers de Terre-neuviens. Bien sûr, d'autres régions de l'Atlantique ont connu des désastres semblables, de plus ou moins grande envergure.

Qu'arrivera-t-il si c'était la fin des pêches de l'Atlantique? Je peux bien vous dire ce qu'il en serait dans ma province. Les habitants s'en iraient par dizaines de milliers. Ils viendraient tenter leur chance ici au centre du Canada et je suis certain que nombre d'entre eux iraient rejoindre leurs familles et leurs amis déjà installés aux États-Unis. Voilà pourquoi nous ne pouvons accepter l'effondrement du secteur de la pêche dans l'est du Canada. Pour cette raison fondamentale, j'accorde mon appui au projet de loi en dépit de quelques faiblesses et lacunes qu'il renferme. On les décèlera et on les corrigera au cours des années.

Honorables sénateurs, on ne peut pas dire que les compléments aient plu de toutes parts à l'endroit du gouvernement ces dernières années, mais ce soir, je tiens, avec tous mes concitoyens de Terre-Neuve, à le féliciter pour avoir adopté la politique dont il est fait état dans ce projet de loi.

● (2100)

Des voix: Bravo!

L'honorable Orville H. Phillips: Au cas où les honorables sénateurs s'imagineraient que Terre-Neuve vient d'avoir son «tour», je tiens à leur rappeler qu'on n'a pas oublié les autres régions de pêche et notamment l'Île-du-Prince-Édouard.

Honorables sénateurs, les pêcheurs, les industriels et le gouvernement de ma province s'inquiètent du sort des petites conserveries indépendantes et des coopératives qui devront subir la concurrence de ces deux immenses sociétés. Ils veulent bien qu'on aide les pêcheurs de Terre-Neuve, car ils se rendent parfaitement compte qu'en s'effondrant, les pêches de Terre-Neuve entraîneraient dans leur chute tout le secteur de la pêche des provinces de l'Atlantique, comme nous l'a rappelé le sénateur qui m'a précédé. Mais ils se disent que ces compagnies sont traitées sur le même pied que Petro-Canada, car